

☎ 01 69 25 39 00
www.morsang-sur-orge.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 09 juin 2026
Délibération n° 2026-45

DEPARTEMENT DE
L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT
D'ÉVRY

Nombre de membres
En exercice : 35
Votants : 35

Date de convocation :
03/06/2026

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Publiée le :

L'An deux mille vingt-six, le 09 juin à 19H30, le Conseil municipal de Morsang-sur-Orge, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marianne DURANTON, Maire,

Présents : Marianne DURANTON, Florence LEBouc, Augustin DUMAS, Laurence BENEDETTI, Didier CHARNET, Vanessa MALONGA, Amine BELALA, Elisabeth ROLANDO, Sébastien LEGALL, Dominique DESCHAMPS, Florent BEURDELEY, Alain BOUILLE, François CHAMPON, Isabelle MALLET, Stéphane GUENVER, Thierry PLATTARD, Isabelle DA SILVA, Virginie BUISSON, Bruno SIWATALA, Sylvie DA PAIXAO, Gwladys ALBERTINI, Fernando MAGALHAES, Noël SANTI, Malgorzata JOZEFKO, Julie UDRON, Lucas DARIUS, Erik VILLEGER, Marie-Claire ARASA, Garrel NOUPEU CAUDOUX, Maëva SILVA, Karine DUMONT, Tariq AIT MOHAMED

Excusés représentés : Océane PION pouvoir à Didier CHARNET, Ilyes EL BERMIL pouvoir à Marianne DURANTON, Jean-Michel BRUN pouvoir à Marie-Claire ARASA,

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Lucas DARIUS

OBJET : Approbation des conditions d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine DSU au titre de l'exercice 2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2334-15 et L1111-2,

Vu la loi n°91-429 du 13 mai 1991 (JO du 14 mai 1991) qui institue en vertu de son article 7 une Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 qui prévoit en vertu de son article 11 la présentation annuelle par l'assemblée délibérante d'un rapport relatif aux actions menées en matière de DSU,

Vu la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021, dite Loi de finances pour 2022, qui modifie en vertu de son article 194 les modalités de répartition de la DSU pour les communes,

Vu l'exécution du budget principal décrite au Compte Financier Unique pour l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission Finances du 6 juin 2026,

Considérant la nécessité de réaliser un rapport annuel et spécifique à l'exercice 2025, notamment pour l'exercice 2025,

Considérant les rapports d'activité des services et les différentes actions réalisées en ce sens tout au long de l'année 2025,

DÉLIBÈRE et

APPROUVE l'utilisation de la dotation pour l'exercice 2025, comme suit :

Aides directes aux associations locales pour l'animation sportive, sociale et culturelle	130 820 €
Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	512 000 €
Actions en faveur de la jeunesse	459 141 €
Actions en faveur de l'enfance	2 098 439 €
Actions en faveur de la petite-enfance	3 572 637 €
Initiatives en faveur du développement du sport	988 586 €
Développement des activités culturelles et artistiques	1 760 260 €

Le total des dépenses pour l'ensemble des actions s'élève à : 9 521 883 M€ (*neuf millions cinq cent vingt et un mille huit cent quatre-vingt-trois euros*).

PRÉCISE que les sommes ainsi que leur répartition sont décrites au Compte Financier Unique du budget principal 2025 de la Commune de Morsang-sur-Orge.

Marianne DURANTON
Maire
Conseillère Régionale

